

# **KC Fribourg - Conditions générales**

## **Vie associative**

Le membre doit se conformer au règlement interne et aux directives des instructeurs. Le Dojo est un lieu où le respect, la discipline et la loyauté restent des éléments de vie incontournables ; envers les instructeurs, les assistants et les partenaires. Les locaux du KC Fribourg sont avant tout un lieu professionnel. La valeur du matériel qui s'y trouve exige de tout un chacun une attention et une diligence particulière. Aucune négligence ne sera tolérée.

Le respect au sein de KC Fribourg passe par :

- Soi-même (pieds propres, ongles courts, les cheveux longs sont attachés, bijoux et montres enlevés pendant les cours)
- Les autres (un sens de la civilité envers son partenaire)
- L'environnement (soin du matériel, vestiaires, dojo, etc.)

## **Comportement**

L'élève est le garant et le représentant de l'esprit du dojo et ce même à l'extérieur du club. En toute occasion, il doit montrer le meilleur de l'esprit des arts martiaux.

Au KC Fribourg les arts martiaux sont enseignés en tant que sports, méthode de self-défense ainsi qu'outil de développement personnel. La légitime défense est le terme juridique qui, selon l'article 15 du code pénal suisse, décrit la forme d'auto-défense permise contre une attaque imminente et contraire au droit. La légitime défense a pour seul but de repousser l'attaque et doit être proportionnée aux circonstances. Par conséquent, chaque membre s'engage à utiliser les techniques de combat uniquement dans le cas de légitime défense ou dans un cadre sportif ! En cas de non-respect de l'engagement précité, un membre peut être exclu du KC Fribourg sans remboursement des frais de cours déjà acquittés. Un extrait du casier judiciaire peut être demandé par la direction du KC Fribourg.

## **Offre des cours**

La direction se réserve le droit d'adapter et/ou de réduire les cours en fonction des besoins individuels.

Les cours enfants n'auront pas lieu pendant les vacances scolaires (automne, Noël/nouvel an, carnaval, paques). L'offre de cours est réduite pendant l'été. Les cours adultes n'auront pas lieu pendant 2 semaines, entre Noël et nouvel an, et 3 semaines en été. L'offre de cours peut être réduite pendant les vacances scolaires.

Le membre est en droit d'utiliser les installations et les services/cours forfaitaires proposés par le KC Fribourg. Les prestations suivantes ne sont pas comprises dans l'abonnement et doivent être payées en sus : cours privés du karaté ou krav maga, équipement personnel, passages de grade/examens, participations aux tournois etc.

La non-utilisation des installations ou la non-fréquentation des cours ou le renvoi par le comité ne donne droit ni à un remboursement ou une réduction des paiements effectués, ni à une réduction du montant de l'abonnement, ni à une prolongation de la durée du contrat.

## **Krav Maga Self-Protect :**

Ces cours sont ouverts :

- dès 18ans
- sans condamnation pour crime ou agression

Un extrait du casier judiciaire peut être exigé à tout moment par les instructeurs ou par les responsables de Krav Maga Self-Protect.

## **Passage de grade / Examens**

Les passages de grades/examens sont effectués deux fois par années. Seul l'instructeur peut déterminer si le niveau de l'élève est suffisant pour envisager le grade suivant. Les critères sont : le niveau technique, le comportement, l'investissement (environ 80% des leçons suivies), la durée de pratique.

### **Responsabilité & assurances**

Ni le KC Fribourg, ni son personnel ne sont responsables des dommages occasionnés au membre par l'utilisation des installations du KC Fribourg et par sa participation aux cours, en particulier en cas d'accidents, de blessures ou de maladies. Le membre utilise les installations et participe aux cours à ses propres risques. Il est du ressort de chaque membre de s'assurer de sa couverture en cas d'accident.

Toute maladie ou problème médical quelconque doit être signalé à l'instructeur.

Le KC Fribourg décline toute responsabilité (même concernant les enfants) sur tout problème pouvant survenir à l'extérieur du Dojo ou en dehors des heures d'entraînement.

La direction du KC Fribourg décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'effets personnels, d'objets de valeur, d'argent, de vêtement etc. La souscription d'une assurance relève de la responsabilité du membre.

### **Administratif (contrat, paiements)**

Le KC Fribourg est membre de la Swiss Karate Federation (SKF) et de la Krav Maga Self Protect (KMS). Chaque membre doit s'acquitter d'une licence annuelle pour un montant de 70.-. L'obtention du passeport de la fédération coûte 10.-. Les coûts de licence et passeport sont déjà inclus dans les cotisations.

Le contrat entre le KC Fribourg et le membre est passé en la forme écrite. Les modifications du contrat requièrent également la forme écrite. Une autorisation parentale écrite est nécessaire pour les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans.

Le paiement de l'abonnement doit être effectué dans les 10 jours suivant la signature du contrat. Le KC Fribourg se réserve le droit de bloquer l'accès au membre jusqu'à la réception du paiement. Les cotisations sont réglées sur une base annuelle (« Saison ») mais les contrats peuvent également être conclus pour une durée plus limitée. Cela doit être expressément indiqué sur le contrat. La saison correspond généralement à une année scolaire.

En cas de paiement par mensualités, le versement initial s'effectue dans les 10 jours suivant la signature du contrat. Les mensualités suivantes sont à payer d'avance chaque mois. Au cas où le membre ne paie pas ses mensualités pendant deux mois, la direction se réserve le droit d'exiger le paiement immédiat non seulement des acomptes échus, mais également du solde dû en un seul versement.

Les droits conférés au membre par le présent contrat sont intransmissibles.

Le présent contrat vaut reconnaissance de dette au sens de l'article 82LP (loi fédérale sur la poursuite pour dettes et faillite).

### **Données privées**

Le membre est d'accord pour que ses données ainsi que des données complémentaires dont le KC Fribourg dispose ou provenant de tiers soient utilisées pour l'accomplissement du contrat. C'est le cas avec la SKF (Swiss Karate Federation), le KMS (Krav Maga Self-Protect), et Jeunesse & Sport (J&S). Le KC Fribourg respecte votre sphère privée et n'utilisera vos informations que dans le but de vous assister dans votre parcours. Le KC Fribourg ne vendra pas d'informations vous concernant à des tiers.

Toute transmission des données en-dehors du KC Fribourg à des prestataires externes en Suisse ou à l'étranger se fera exclusivement

- aux autorités de poursuites pénales, ou
- afin de préserver et défendre les intérêts légitimes du KC Fribourg

en conformité avec les dispositions contractuelles sur la protection des données et strictement sur la base de prescriptions légales.

### **Photos**

Les éventuelles photos/vidéos prises par des représentants du club durant les entraînements et tournois pourront être diffusées sur le site internet ou sur la page Facebook du KC Fribourg, sauf sur avis contraire du membre.